

Procès-verbal  
Réunion du conseil municipal  
Du 12 août 2022

Le douze août deux mil vingt -deux, à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sur convocation en date du quatre août 2022, sous la présidence de Madame Louise CARTIER.

**Présents :** Mme Louise CARTIER, MM Pierre PRUE, Bruno COUARD, Mmes Evelyne LEMAITRE, Elisabeth SCHNEIDER, MM Serge DUMAS, Robert BUZY

**Absente excusée :** Mme Christelle LEMAITRE pouvoir à Mme Evelyne LEMAITRE

**Absent :** M. Patrick BONDOUX

**Secrétaire :** Mme Elisabeth SCHNEIDER

L'ordre du jour et le suivant :

- 1 ) Approbation du précédent compte rendu
- 2 ) Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés
- 3 ) Projet d'installation panneaux photovoltaïque parcelle APRR le long de la ZAC
- 4 ) Convention pacte territoire
- 5 ) Adhésions de la commune de Villeuneuve la Dondagre au SIVU multi-accueil
- 6 ) Création de deux postes d'adjoint d'animation
- 7 ) Annualisation du temps de travail pour les adjoints d'animation
- 8 ) Admission en non-valeur
- 9 ) instauration du régime dérogatoire aux 1607h
- 10) Emprunt STEP

### **1) Approbation du précédent compte-rendu**

Mme Evelyne LEMAITRE demande que le procès-verbal soit lu lors des séances car elle trouve que c'était mieux avant, M. Serge DUMAS rétorque qu'il a été délibéré lors d'un précédent conseil que la lecture ne se ferait plus du fait que le procès-verbal est envoyé à tous en amont et précise que lui ne le lira pas.

Le Procès-verbal est accepté à l'unanimité

### **2) Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés : délibération 2022/22 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le rapport de l'exercice 2021 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets et assimilés, reçu de la communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne,

### **3) Projet installation panneaux photovoltaïque parcelle APRR le long de la ZAC : délibération 2022/23:**

Madame le Maire donne la parole à M. Pierre PRUE pour qu'il présente à l'assemblée le projet de centrale photovoltaïque au sol, projet porté par le groupe Eiffage.

Ce projet est prévu sur un terrain de 15 ha, à proximité des autoroutes A19 et A6, derrière la ZAC, l'étude sera réalisée par la société EREA INGENIERIE. Un débat s'ouvre sur différents points.

Après discussion sur les impacts environnementaux et économiques pour la commune, l'assemblée autorise la société EREA INGENIERIE à réaliser les études et toutes démarches nécessaires au développement du projet.

#### **4) Convention pacte territoire : délibération 2022/24 :**

Mme le Maire rappelle que la Loi donne au Département « compétence pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale sur le territoire départemental, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des régions et des communes ».

Dans l'optique de réaffirmer son rôle dans l'accompagnement et la réponse aux besoins des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et de renforcer autant la lisibilité de l'action départementale que la cohérence de l'action publique de proximité, le Département de l'Yonne a adopté lors de sa session du 18 mars 2022 un nouveau plan de soutien aux territoires ambitieux pour la période 2022-2027, doté de 36 millions d'euros (M€), dont 32 M€ mobilisables via une contractualisation entre le Département, les EPCI et les communes.

Cette politique sera mise en œuvre par la mise en place d'un « pacte Territoires », au niveau du périmètre de l'EPCI, signé par le Président du Département de l'Yonne et les exécutifs locaux, à savoir les maires des communes membres et le président de l'EPCI.

#### **5) Adhésion de la commune de Villeneuve la Dondagre au SIVU multi-accueil : délibération 2022/25 :**

La commune de Villeneuve-la-Dondagre a demandé son adhésion au SIVU Multi-accueil, lequel l'a acceptée par délibération en date du 24 mai 2022 susvisée, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune de Villeneuve-la-Dondagre au SIVU Multi-accueil du canton de Chéroy

#### **6) Création de deux postes d'adjoint d'animation : délibération : 2022/26 :**

Le Maire informe l'assemblée, que, compte tenu de la réorganisation du service de garderie, il convient de créer deux emplois permanents d'adjoint territorial d'animation, 1 à 14/35<sup>ème</sup> et l'autre à 9.5/35<sup>ème</sup> et d'augmenter d'une ½ heure le temps de travail hebdomadaire du 3<sup>ème</sup> adjoint d'animation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions et la modification du tableau des effectifs qui en découle.

#### **7) Annualisation du temps de travail pour les adjoints d'animation : délibération 2022/27 :**

Mme le Maire, après consultation de la commission du personnel, propose l'annualisation du temps de travail des personnes qui travaillent à la garderie périscolaire, pour qu'elles perçoivent tous les mois le même salaire et non plus en fonction des heures travaillées.

Mme Elisabeth SCHNEIDER demande à Mme Le Maire qui va remplacer la personne qui a donné sa démission au poste d'animation pour la garderie et technique pour l'entretien des locaux. Mme Le Maire informe qu'une personne a été recrutée jusqu'aux vacances de Noël sur ces deux postes.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'annualisation du temps de travail des adjoints d'animation.

### **8) Admission en non-valeur : 2022/29 :**

Mme Le Maire informe que Mme la Comptable Publique, par courrier du 5 juillet 2022, expose qu'elle n'a pas pu recouvrer le titre n°3 de l'exercice 2012 pour la somme de 27€ dont le montant est inférieur au seuil de poursuite. Elle demande en conséquence son admission en non-valeurs.

A l'unanimité le conseil municipal accepte l'admission en non-valeur du titre n°3 de 2012.

### **9) Instauration du régime dérogatoire aux 1607h :**

Ce point doit être reporté au prochain conseil municipal car le comité technique du centre de gestion doit être saisi au préalable pour avis, ce qui n'a pas pu être fait au mois d'août.

### **10) Emprunt STEP : 2022/30 et 2022/31:**

Mme le Maire rappelle qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 360 000 euros afin de financer la reconstruction de la STEP du village. Elle présente les propositions des trois banques consultées

Après consultation des différentes propositions des établissements financiers sollicités, le Conseil Municipal décide de réaliser un prêt à taux fixe et échéances constantes, sur une durée de 25 ans, auprès de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté, dont les conditions sont les suivantes :

- montant : 360 000 €
- durée : 25 ans
- taux fixe : 3,01 %
- périodicité des échéances : trimestrielle (5 135,70 €)
- frais de dossier : 0.15 % déduit du premier déblocage de fonds
- déblocage des fonds : possible sur 3 mois en 3 fois à dater de l'émission du contrat
- validité de l'offre : fin de mois calendaire

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Mme le Maire à signer le contrat de prêt.

La signature du prêt engendre une décision modificative sur le budget assainissement en ce sens :

Article 1641 emprunts (recette d'investissement)	+ 359 460 €
Article 2315 installations, matériel et outillage technique (dépense d'investissement)	+ 359 460 €

Article 1641 emprunts (dépense d'investissement)	+ 4 872 €
Article 203 frais d'études (dépense d'investissement)	- 4 872 €

Article 622 rémunération d'intermédiaires (dépense de fonctionnement)

- 5 400 €

Article 6611 intérêts d'emprunts (dépense de fonctionnement)

+ 5 400 €

### Informations diverses :

Mme Le Maire informe qu'elle a reçu une demande d'un administré pour l'installation d'une borne incendie à proximité de son habitation. Un débat s'engage sur les endroits où la défense incendie est inexistante ou insuffisante. Une étude sera demandée pour pallier ces manques.

Mme Evelyne LEMAITRE signale qu'un arrosoir est manquant au cimetière. Elle signale également que les lits de sables de la station de la Mortoiserie ne sont pas nettoyés correctement.

M. Robert BUZY informe que les haies situées sur la bande de terrain face à l'entrée de l'église ne sont pas taillées. Il s'agit des haies situées sur son terrain pour lequel un accord avec la mairie avait été conclu il y a de nombreuses années. Si la mairie entretient ces haies et la pelouse, il laissera la bande de terrain à disposition pour les manifestations et les enterrements, si c'est lui qui doit entretenir il mettra une clôture. Mme le Maire dit que les haies seront taillées par l'employé communal dès la semaine prochaine.

M. Bruno COUARD informe que le Président de l'association pêche et loisirs contacte directement l'employé communal pour faucher l'étang et qu'il avait été convenu lors de la réunion des associations de réduire à 2 le nombre de tontes annuelles. Un débat s'instaure et il est décidé de revoir les conditions de mise à disposition de l'étang communal lors du prochain conseil municipal. Dans l'attente, l'employé communal ira couper les orties.

M. Pierre PRUE ajoute qu'il n'est quand même pas normal que les présidents d'association passent directement par l'employé communal.

M. Pierre PRUE informe que l'artificier qui a tiré le feu d'artifice du 22 juillet l'a alerté sur le fait que 12 bombes étaient stockées à l'atelier communal, avec le système d'allumage présent dessus, depuis plusieurs années. L'artificier a expliqué qu'une explosion en chaîne aurait pu intervenir à tout moment en cas de chute d'un objet ou d'une manipulation sans précautions. Les conséquences sur les agents techniques qui se sont succédé auraient pu être très graves et le toit de l'atelier aurait pu être soufflé. Ces bombes ont été neutralisées lors du tir du feu d'artifice.

Mme Le Maire informe que la date du prochain feu d'artifice a été arrêtée au samedi 15/07/2023 et qu'elle souhaite que la buvette soit ouverte avant le tir. Un débat s'instaure sur l'organisation de la manifestation.

La séance est levée à 19heures.

Le Maire



Louise CARTIER

Le secrétaire de séance

Elisabeth SCHNEIDER